



PREFET DU CALVADOS

SOUS-PRÉFECTURE
DE
BAYEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS

**ARRÊTÉ MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DE CANDIDATURES DANS LE CADRE
DES ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES
DE LA COMMUNE DE CROUAY**

LE SOUS-PRÉFET DE BAYEUX

VU le code électoral, notamment l'article R 28 ;

VU l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

VU l'arrêté initial du 2 août 2018 et l'arrêté modificatif du 27 août 2018 portant convocation des électeurs de la commune de Crouay pour le dimanche 30 septembre 2018 et éventuellement le dimanche 7 octobre 2018 pour l'élection municipale partielle complémentaires;

VU les déclarations de candidatures déposées et enregistrées entre le 5 septembre et le 13 septembre 2018;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 donnant délégation de signature à M. Vincent FERRIER, sous-préfet de Bayeux

ARRETE

ARTICLE 1 : Les candidatures retenues à l'élection municipale partielle complémentaire pour le 1^{er} et 2^{ème} tour de scrutin dans la commune de Crouay sont :

- **Véronique PAUL**
- **Marcel ISABEL**
- **Joëlle BASNIER**
- **Marc MONBEL**
- **Nadine TRAVERS**
- **Aymeric LE BOUCHER**
- **Armelle RUFFINATTI**
- **Annick GUERIF**
- **Christian LECOCQ**

ARTICLE 2 : Monsieur le sous-préfet de Bayeux, Madame la 1^{ère} adjointe de la commune de Crouay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans le bureau de vote le jour du scrutin. Copie du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Calvados.

Fait à BAYEUX, le 17 septembre 2018

Le sous-préfet,
Vincent FERRIER